

RESUME CONCERTATIONS INTERFEDERALES

INTRODUCTION

Le jeudi 11 juin 2026, une concertation interfédérale jeunesse a eu lieu afin d'aborder et proposer différentes modifications de la réglementation jeunesse. Il est important d'accorder de telles modifications au niveau interfédéral pour aboutir à une approche uniforme et à des accords équivoques.

Ci-dessous, nous donnons un aperçu des accords convenus et des points d'attention abordés:

POLITIQUE JEUNESSE

Développements U12 - U15 à partir de 2027

L'accessibilité du cyclisme pour les enfants et leurs parents reste un point de départ important. Lors de l'établissement de cette nouvelle proposition, nous avons donc tenu compte du matériel qui est en général assez disponible sur le marché à l'heure actuelle, des évolutions au sein du cyclisme et d'une structure progressive des développements maximaux des U8 aux U15 inclus. En outre, nous avons aspiré à une limitation maximale du nombre de modifications nécessaires aux plateaux avant et aux cassettes. En guise de soutien de la proposition, nous avons également fait une comparaison avec la réglementation et les pratiques dans les pays voisins.

	2025		2026		Prop. 2027 Inter		NED	GER	GBR	FFC	LUX
U9	5.52	46x18	5.52	46x18	5,91	44*16	5,50 (36*14)	5,70	6,34	7,01	
U10	5.52	46x18	5.52	46x18	5,91	44*16	5,50 (36*14)	5,70	6,34	7,01	
U11	5.52	46x18	5.52	46x18	5,91	44*16	5,90 (38*14)	5,70	6,34	7,01	
U12	5.76	48x18	5.76	48x18	6,18	46*16	5,90 (38*14)	5,70	6,34	7,01	5,66
U13	5.76	48x18	5.76	48x18	6,18	46*16	6,30 (41*14)	5,70	6,34	7,01	5,66
U14	6.48	48x16	6.48	48x16	7,06	46*14	6,30 (41*14)	6,20	6,73	7,01	6,10
U15	6.48	48x16	6.48	48x16	7,06	46*14	6,70 (43*14)	6,20	6,73	7,01	6,10
U17	7.41	48x14	7.68	50x14	7,68	50*14	7,68 (50*14)	7,70	7,18	vrij	7,01
Junioren (regionaal & nationaal)	8.02	52x14	10.16	52x11	10,16	52*11	vrij	vrij	vrij	vrij	7,93
Junioren (internationaal)	Vrij		Vrij				vrij	vrij	vrij	vrij	vrij

Décision: La concertation interfédérale jeunesse a élaboré une proposition commune pour 2027. Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'organe d'administration du 1er juillet 2026. Après son approbation, la réglementation adaptée entrera en vigueur en date du 1er janvier 2027.

Développements cyclisme sur piste à partir de la saison 2026-2027

À la demande de la commission piste nationale et de la commission piste flamande, il a été proposé d'adapter la réglementation en matière des développements maximaux pour les catégories U13, U14, U15 et U17 sur la piste. À cet effet, nous voulons l'adapter aux modifications récentes déjà introduites au sein du cyclisme sur piste.

	2025-2026	2026-2027
U13	5,93	5,93
U14	5,93	6,67
U15	6,67	6,97
U17	7,41	7,68

Décision: La concertation interfédérale jeunesse marque son accord à l'unanimité sur les propositions de la commission piste nationale et la commission piste flamande en matière de l'adaptation des développements maximaux. La proposition sera soumise à l'approbation de l'organe d'administration du 1er juillet 2026. Après son approbation, la réglementation adaptée entrera en vigueur à partir de la saison sur piste 2026-2027.

Réglementation poignées U15

Décision: La concertation interfédérale jeunesse marque son accord à l'unanimité sur le respect de la réglementation de l'UCI en matière du positionnement des poignées pour la catégorie U15. La proposition sera soumise à l'approbation de l'organe d'administration du 1er juillet 2026. Après son approbation, la réglementation adaptée entrera en vigueur en date du 1er juillet 2026.

Largeur du guidon U12

Décision: Après évaluation de la réglementation actuelle et pour que l'accès au cyclisme reste facile pour les jeunes enfants, il est décidé de supprimer le règlement pour la catégorie U12 en matière de la largeur du guidon. Après son approbation, cette adaptation entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2027.

Hauteur de la jante au cyclisme sur piste

Décision: : La concertation interfédérale jeunesse marque son accord à l'unanimité sur la hausse de la hauteur maximale de la jante pour les épreuves sur la piste, pour passer de 40 mm à 50 mm, mais uniquement lors des épreuves sur des pistes couvertes. La proposition sera soumise à l'approbation de l'organe d'administration du 1er juillet 2026. Après son approbation, la réglementation adaptée entrera en vigueur à partir de la saison sur piste 2026-2027.

Autorisations étranger

Décision: La concertation interfédérale jeunesse marque son accord sur l'application des dates de début et de fin de la saison cycliste belge par catégorie lors de l'attribution des autorisations individuelles et des clubs. En dehors de la saison cycliste belge, il est impossible d'accorder des autorisations. Nous veillerons sur le respect de ce principe qui sera appliqué et suivi de façon cohérente.

Début saison cycliste cyclisme sur route U12 et U15

Décision: La concertation interfédérale jeunesse marque son accord sur le début de la saison chez les U15 en 2027 pendant le weekend de Pâques (28–29/03/2027).